Province de Québec
MRC de Drummond
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham

## AVIS DE PROMULGATION

« Régie interne des séances du conseil municipal »

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que le règlement Numéro 883-26 intitulé règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a été adopté à la séance ordinaire du 2 novembre 2026.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement cité ci-dessus peut s'adresser à la soussignée au 233, chemin Yamaska à Saint-Germain-de-Grantham aux heures régulières d'ouvertures du bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 5e jour du mois de novembre 2026.

Julie Galarneau, directrice générale

***CERTIFICAT DE PUBLICATION***

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 5e jour du mois de novembre 2026 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5e jour du mois de novembre 2026.

Julie Galarneau, directrice générale